

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1148

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« première ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Répondant aux attentes exprimées au cours des auditions et au prenant acte des positions transpartisanes exprimées sur cet article, cet amendement du rapporteur, identique à celui déposé par le Gouvernement, vise à permettre aux étudiants visés par le dispositif de bénéficier du contrat d'engagement de service public dès la deuxième année des études.